



## Valeur juridique de la due

Par **othello\_old**, le **15/09/2007** à **14:58**

Bonjour,

Salarié ayant travaillé deux jours dans une entreprise. Le contrat que l'on m' a proposé ne m'a pas plu j'ai refusé le job.

Mais par contre j'avais déjà travaillé deux jours.

Il ne veut pas me payer.

Par contre, je sais qu'ils ont fait une due car ils pensaient m'embaucher.

Cette DUE suffit elle ? je sais qu'ils nieront que j'ai travaillé chez eux.

Merci

Par **maitreiledefrance\_old**, le **15/09/2007** à **16:37**

bonjour

avez vous des preuves de votre travail?

car saisine le CPH pour 2 jours de travail risque de vous coutez + de frais que vos 2 jours travaillés

Par **othello\_old**, le **15/09/2007** à **22:20**

A part des témoignages éventuelles, je n'ai rien, mais je pensais prendre contact avec l'inspection du travail